



Cavillon Triathlon Club

SIEGE SOCIAL : Cavillon Triathlon Club 1070, Avenue de Saint Baldou 84300 CAVAILLON

Association loi de 1901 SIRET 448 606 509 00025 Code APE 9312Z Affiliation FFTRI 292

Téléphones : 0490713664 et 0676590146

Mail : contact@cavillon-triathlon.fr

FEUILLE DE DEMANDE D'ADHESION AU CLUB ET DE LICENCE FFtri 2015/2016

Nom :	Prénoms :	Sexe :
Nationalité :	Date naissance :	Lieu naissance :
Adresse complète :		
Tailles (vêtements) :	Téléphone portable :	Téléphone fixe :
Mail : (Indispensable pour les informations du club)		

PIECES A FOURNIR

ATTENTION, la validation de l'adhésion au club sera appréciée souverainement par le Bureau Directeur, l'accès aux entraînements pour les nouveaux adhérents ne pourra se faire qu'avec un **certificat médical** et un **"PASS-CLUB"** valable un mois, ou leur dossier d'adhésion complet, et à jour pour les anciens adhérents, voir ci-après les pièces à délivrer (*sous réserve des modifications légales*) :

- 1- Certificat médical de : "**non-contre indication de la pratique à l'entraînement et en compétition du triathlon, du duathlon, de l'aquathlon, du bike and run, du raid ou des disciplines enchaînées y compris les disciplines prises individuellement**", dûment rempli par le médecin sur l'annexe club, vérifier la date limite du précédent, à défaut d'être à jour il met automatiquement fin à l'accès aux entraînements et aux compétitions, il à remettre en même temps que le dossier d'adhésion en cas de certificat médical échu (*plus d'une année*).
- 2- Le montant de l'adhésion et licence, chèque à l'ordre du Cavillon Triathlon Club. (*le chèque sera encaissé dès la fin novembre 2015*)
- 3- Le tout à nous retourner au plus tard le 30 septembre 2015, **sauf pour les nouvelles adhésions, au fur et à mesure**, le défaut de retour ne vous permettra plus et cela dès le 31 décembre 2015 d'accéder aux entraînements et aux compétitions ou avant en fonction de l'échéance de votre certificat médical en cours. Au-delà de cette dernière date une pénalité fédérale de 25,00 Euros minima sera appliquée.
- 4- Les justificatifs de liens familiaux pour les réductions notamment fédérales des jeunes (*par exemple, la copie du livret de famille*), elles seront remboursées à posteriori par le club.
Outre les réductions FFtri pour les jeunes, une réduction supplémentaire de 10,00 Euros **sauf** pour les licences jeunes et adhérent(e)s ASC, et l'adhésion club simple des licenciés extérieurs FFtri, (*par personne à partir du 2^{ème} adhérent de la même famille*).
- 5- Remise de la demande d'adhésion FFTRI (*et annexes*) reçue par MAIL signée et/ou par les parents (*ou tuteur(trices) légaux*) pour les mineurs.

MONTANT DE L'ADHESION au club y compris licence FFtri, sauf adhésion club simple

ADHESION club simple , (réservée aux licenciés FFtri extérieurs au CTC), elle n'ouvre pas droit aux épreuves pour le CTC <i>Cette adhésion ne vaut que pour l'entraînement (il est impératif de délivrer les copies de la licence et du certificat médical)</i>	60,00 Euros
LICENCE COMPETITION :	208,50 Euros
LICENCE COMPETITION : (réservée aux adhérent(e)s déjà licencié(e)s à l'ASC CAVAILLON) :	148,50 Euros
LICENCE ACCUEIL :	170,50 Euros
LICENCE ACCUEIL : (réservée aux adhérent(e)s déjà licencié(e)s à l'ASC CAVAILLON) :	110,50 Euros
LICENCE ACCUEIL simple : (réservée aux adhérent(e)s déjà licencié(e)s à des CLUBS D'EAU, hors licenciés FFtri) uniquement pour la partie natation, accès sur base d'une licence accueil.	125,50 Euros
Les adhérents du CTC qui prendront la licence ASC/FFA complète, une réduction de 20,00 Euros sera appliquée à postériori. La licence FFtri accueil ne donne pas accès aux épreuves fédérales. La garantie assurance FFtri rattachée à cette licence ne couvre que l'entraînement au sein du club, sans avoir accès directement aux compétitions, sinon, sauf si la licence le prévoit, un certificat médical conforme et en cours de validité plus le "PASS-COMPETITION" payant à chaque épreuve FFtri.	
LICENCE DIRIGEANT : L'assurance FFtri liée à cette licence ne couvre ni les entraînements, ni les compétitions.	54,50 Euros
LICENCE HANDISPORT :	130,50 Euros
LICENCE JEUNES dont l'école de natation.	100,50 Euros
LICENCE JEUNES s'entraînant avec les adultes suivant leur capacité notamment en natation	125,50 Euros
LICENCE FFA à l'ASC CAVAILLON , (réservée aux adhérent(e)s déjà licencié(e)s au triathlon CTC)	95,00 Euros
ADHESION simple avec l'ASC, n'ouvre pas droit aux compétitions FFA (<i>voir conditions sur la fiche</i>)	60,00 Euros

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB (ceux de la Ligue et de la FFtri sont disponibles complets en ligne sur le site : cavillon-triathlon.fr)

- J'ai été informé de l'existence des statuts et des règlements intérieurs du club (extrait ci-après), de la ligue et de la FFtri. (à lire avec attention)

- La participation aux entraînements de chaque discipline et la participation aux épreuves sont recommandées.

- Le Comité Directeur en début de saison peut définir des épreuves obligatoires et d'autres à ne pas effectuer.

- Le club se réserve le droit d'utiliser les photographies et résultats de ses adhérents.

- Au cours d'un entraînement, **après l'accord du Président** si un adhérent invite exceptionnellement une personne pour y participer, celle-ci devra être en possession d'une licence correspondante à l'entraînement, à défaut posséder un certificat médical mentionnant le sport effectué, et pour un mineur l'accord parental ou du tuteur légal.

- **A la piscine le bonnet de bain OBLIGATOIRE** (le club vous en donne un en début de saison), **aucun entraînement en eau vive n'est effectué sous la responsabilité du Cavillon Triathlon Club. En cas d'accident en eau vive, je ne pourrais pas engager la responsabilité du club.**

- Les sorties vélo notamment en groupe se feront pour les adultes par affinités et niveaux sous leurs seules responsabilités, le club ne saurait être engagé.

- La participation de tous les licenciés du club est obligatoire lors de l'organisation de toutes les compétitions sportives mises en œuvre par le club, ils n'y participent pas en temps que compétiteurs, en cas d'empêchement, l'adhérent doit être représenté par un tiers de son choix pour l'organisation.

- Il est impératif et obligatoire d'accuser réception des messages par Mail, SMS ou courriers émis par le Comité Directeur.

- J'ai été informé des assurances de base et des assurances complémentaires (et matériels) du club et de la FFtri pouvant être souscrites par chaque adhérent.

Nom et Prénoms :

Date et signatures

(de l'adhérent et/ou des parents (ou tuteur(trices) légaux) pour les mineur : (signature(s) précédée(s) de "lu et approuvé").